

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA RÉUNION**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA**

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /  
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue par conférence téléphonique  
le 19 juin 2006  
à 9 h 30 HAE**

Sont présents

M. Ken Nash	Administrateur et président du conseil
M. Laurie Comeau	Administrateur
M. Gary Kugler	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M. Michel Rhéaume	Administrateur

Sont également présentes

M <sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M <sup>me</sup> Kathryn Shaver	Directrice exécutive et secrétaire

1. Approbation de l'ordre du jour / constitution du quorum

M. Nash préside la réunion du 19 juin 2006.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été convoqués conformément au Règlement et que le quorum est atteint, le président du conseil déclare la réunion ouverte à 9 h 30.

L'ordre du jour de la réunion est adopté à la suite de l'ajout du point 3.

Le président du conseil souhaite la bienvenue à M. Gary Kugler, nommé au conseil d'administration de la SGDN par Ontario Power Generation en date du 1<sup>er</sup> juin 2006. M. Nash fait remarquer que M. Kugler apporte au conseil une vaste expertise du domaine nucléaire et de la gestion de projets acquise au cours de sa longue carrière au sein d'Énergie atomique du Canada limitée et qu'il est membre du conseil d'administration d'Ontario Power Generation.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion tenue le 24 mai 2006, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est adopté tel que présenté.

3. Affaires survenues depuis la dernière réunion

À la demande des administrateurs, le président fait un compte rendu des réunions récentes avec Ressources naturelles Canada et discute des hypothèses de travail de la SGDN concernant le moment où le gouvernement pourrait être susceptible de prendre une décision quant à une méthode de gestion.

4. Nominations à la SGDN

En abordant ce point de l'ordre du jour, le président du conseil passe en revue l'évolution du mandat de la SGDN tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Il souligne que la première phase de ce mandat, à savoir l'étude des méthodes de gestion et l'élaboration d'une recommandation à l'intention du gouvernement fédéral, est terminée. Le président du conseil rend hommage à Elizabeth Dowdeswell et au personnel de la SGDN pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pour mener l'étude à bien au cours des trois dernières années et les félicite d'avoir permis à l'organisation de réaliser cette première phase avec succès.

Le président du conseil décrit la transition organisationnelle à laquelle il faut procéder à l'heure où la SGDN se prépare à entreprendre la prochaine phase de son mandat, soit la mise en œuvre de la méthode de gestion qui sera retenue par le gouvernement, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. En attendant que le gouvernement prenne une décision, les organisations membres de la SGDN ont entrepris des travaux préparatoires au cours des derniers mois : elles élaborent les objectifs et les ententes en matière de partage des décisions et des coûts qui constitueront la base d'un nouveau règlement administratif et d'une nouvelle convention d'affiliation à l'appui de la mise en œuvre. Ayant reconnu le besoin d'élargir le conseil d'administration de la SGDN, les organisations membres ont commencé à revoir et à étoffer le conseil. Par ailleurs, le plan de transition en cours vise à garantir que la SGDN possède les fonds, l'expertise et la gouvernance supplémentaires dont elle aura besoin pour mener à bien le vaste travail à caractère social, éthique, environnemental, technique et financier associé à l'élaboration d'un processus de sélection d'un site et aux autres activités de mise en œuvre.

Le président du conseil passe en revue les nominations proposées à la SGDN et soumises à l'approbation du conseil, lesquelles font partie du plan de transition en cours. Après examen des nominations proposées, le président du conseil invite les administrateurs à en discuter. Au cours de la discussion, ceux-ci demandent des précisions sur l'étendue des nominations proposées. Le conseil discute des plans et des délais proposés pour la communication interne et externe en temps opportun des changements apportés à l'organisation. Après discussion des propositions et l'accord unanime des administrateurs, le conseil approuve la nomination du président du conseil, du président de la SGDN et de la conseillère du conseil d'administration en date du 30 juin 2006.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- Que M. Gary Kugler est nommé président du conseil en date du 30 juin 2006.
- Que M. Ken Nash est nommé président de la SGDN en date du 30 juin 2006.
- Que M<sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell est nommée conseillère du conseil d'administration en date du 30 juin 2006.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Dowdeswell félicite M. Kugler et M. Nash de leurs nominations respectives comme président du conseil et président de la SGDN et leur souhaite beaucoup de succès dans les efforts qu'ils déploieront pour préparer la SGDN à entreprendre la prochaine phase de son mandat. Elle remercie le conseil d'administration du soutien qu'il lui a accordé pendant qu'elle dirigeait à titre de présidente l'étude entreprise par la SGDN. Elle se dit très fière des réalisations de l'organisation jusqu'à maintenant et des compétences du personnel de la SGDN.

En acceptant le poste de président du conseil, M. Kugler se dit heureux de l'occasion qui lui est offerte de travailler avec le conseil d'administration de la SGDN. Il rend hommage à la SGDN pour la profondeur et l'exhaustivité de son étude et se dit très enthousiaste à l'idée de diriger le conseil et d'aller de l'avant avec un programme de mise en œuvre très consistant quand le gouvernement aura communiqué sa décision.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, les administrateurs tiennent à reconnaître formellement les contributions d'Elizabeth Dowdeswell et du personnel de la SGDN; ils les félicitent pour ce qu'ils ont accompli et pour avoir fait en sorte que l'organisation puisse entreprendre avec compétence et assurance son mandat de mise en œuvre quand la décision du gouvernement sera connue. Plus particulièrement, les administrateurs ont tous félicité et remercié M<sup>me</sup> Dowdeswell du leadership qu'elle a exercé au cours de la première phase du mandat de la SGDN. Le conseil dit se réjouir du fait que M<sup>me</sup> Dowdeswell ait accepté d'apporter son soutien au conseil d'administration de la SGDN en dirigeant l'élaboration d'un processus concerté de sélection d'un site pour la méthode de gestion qui sera retenue par le gouvernement.

5. Résolution bancaire – pouvoirs de signature

Le président du conseil invite le trésorier de la SGDN à présenter les propositions déposées aux fins d'approbation du conseil relativement aux modifications des pouvoirs de signature de la SGDN pour les instruments financiers.

M. Long indique que l'on demande au conseil d'approuver les modifications des pouvoirs de signature de la SGDN et de la résolution bancaire de l'organisation aux fins suivantes :

- Mettre à jour le registre des pouvoirs de signature de la banque à la suite de la démission d'un membre du conseil de la SGDN;
- Rationaliser le processus de signature des chèques et des autres instruments financiers associés aux comptes bancaires de la SGDN.

À titre de mise en contexte, M. Long passe en revue la structure actuelle des pouvoirs de signature de la SGDN visant à appliquer les exigences du règlement voulant que les instruments financiers de plus de 1 000 \$ portent deux signatures autorisées. Il indique que la pratique actuelle qui exige que les dirigeants principaux (le président et le trésorier) apposent leur signature sur tous les chèques de plus de 1 000 \$ s'est révélée inutile et inefficace du point de vue opérationnel. Il serait donc souhaitable de rationaliser le processus de signature des chèques de moindre importance.

Par conséquent, des modifications mineures à la résolution bancaire générale de la SGDN sont proposées pour :

- Mettre à jour le registre des pouvoirs de signature de la banque pour tenir compte de la démission de M<sup>me</sup> Adèle Malo du conseil d'administration de la SGDN;
- Améliorer l'efficacité du processus de signature des chèques afin de procurer un niveau d'examen et de surveillance plus adéquat. Les modifications proposées aux pouvoirs de signature désignés maintiendraient le régime à niveaux pour la signature des instruments financiers et assureraient des niveaux adéquats de diligence raisonnable, d'examen et de conformité au règlement. Alors que les dirigeants principaux seraient tenus d'examiner et de signer les chèques portant sur des montants plus substantiels (5 000 \$ et plus), les pouvoirs de signature feraient l'objet d'une rationalisation plus appropriée pour les montants de moindre importance.

Le trésorier invite le conseil à discuter des propositions. En répondant aux questions des administrateurs, le trésorier confirme que les modifications proposées maintiendraient l'exercice d'une diligence raisonnable dans les contrôles internes et la cohérence avec le règlement existant de la SGDN. Le trésorier propose que le conseil considère ces modifications comme des améliorations des pouvoirs de signature de la SGDN dans le cadre du règlement en place. Par ailleurs, le trésorier recommande que le conseil, au moment de modifier les documents constitutifs en vue de la mise en œuvre prochaine, examine la possibilité d'actualiser les dispositions du règlement de manière à pouvoir apporter d'autres améliorations au processus des pouvoirs de signature.

À la suite de la discussion, le conseil ordonne que les modifications aux pouvoirs de signature et à la résolution bancaire entrent en vigueur le 30 juin 2006 :

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- Que les instruments financiers portant sur des montants de moins de 1 000 \$ seront signés soit par le président, soit par le trésorier, soit par la secrétaire générale.
- Que les instruments financiers portant sur des montants de 1 000 \$ à 4 999,99 \$ porteront deux signatures parmi celles du président, du trésorier, de la secrétaire générale ou du directeur, finances et administration.
- Que les instruments financiers portant sur des montants de 5 000 \$ et plus porteront deux signatures parmi celles du président, du trésorier et de la secrétaire générale.

Que le président ou tout autre dirigeant a l'autorisation et l'instruction d'exécuter et de transmettre aux banquiers de la Société les autres documents bancaires exigés ou nécessaires pour utiliser les comptes bancaires ouverts auprès de ces banques, conformément à cette résolution.

- Qu'une liste de tous les chèques émis sera préparée à intervalles réguliers et mise

à la disposition du président, du trésorier et de la secrétaire générale aux fins d'information.

- Que la résolution bancaire jointe est adoptée.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale reçoit l'instruction de transmettre cette résolution à l'institution financière de la SGDN et de s'occuper de la documentation pouvant être nécessaire pour exécuter les résolutions du conseil en date du 30 juin 2006.

## 6. Autres affaires

- Le président du conseil fait un compte rendu des travaux récents des membres visant à faire progresser l'élaboration des accords préalables sur le partage des coûts et les principales dispositions sur la gouvernance. Il indique qu'à la suite de l'instruction donnée par les membres à la réunion du 25 mai 2006, des plans sont en cours pour prévoir la tenue d'une réunion au début de juillet avec les organisations membres afin d'entreprendre une discussion préliminaire des modifications générales qu'il faut apporter au règlement administratif général de la SGDN et à la convention d'affiliation.

M. Nash souligne que les ordres du jour et le calendrier des réunions du conseil pour la seconde moitié de 2006 seront examinés avec la secrétaire générale et le nouveau président du conseil de la SGDN.

### Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil lève la séance à 10 h 30.

---

Kathryn Shaver  
Secrétaire générale

Ken Nash  
Président du conseil